

Comité d'Établissement extraordinaire du 13 septembre 2016

Activité partielle

Suite à une baisse globale des commandes à hauteur de 2028 moteurs, la direction souhaite recourir à l'activité partielle sur le dernier trimestre de l'année.

Afin de limiter le recours à l'activité partielle, différentes actions sont engagées :

- contrats intérimaires : seuls les remplacements seront maintenus jusqu'au retour des salariés en maladie.
- maintenance préventive par une seule équipe en VSD
- interdiction d'effectuer des heures supplémentaires
- actions de formation et anticipation des travaux prévus sur la 5^{ème} semaine sur la semaine 51

Ainsi, il est prévu un maximum de 11 jours chômés pour l'ensemble des salariés, à l'exception des 36 cadres (qui ne rentrent pas dans le cadre de l'activité partielle) et 2 résidents qualité en mission chez nos clients.

Les jours de chômage sont actuellement fixés comme suit :

- semaine 43 :

-  arrêt de la production le jeudi 27 octobre à 13h00 et reprise le 2 novembre pour les équipes postées
-  arrêt du travail le jeudi 27 octobre à 17h00 et reprise le 2 novembre pour les salariés en normale

- | | |
|---|----------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> - semaine 48 : du 28 novembre au 02 décembre 2016 - semaine 51 : du 19 au 23 décembre 2016 | } (pour l'ensemble des salariés) |
| <ul style="list-style-type: none"> - équipes de suppléance : week-end du 28 au 30 octobre et du 16 au 18 décembre chômés. | |

Ces jours pourront être revus à la baisse en fonction des volumes, et la Direction communiquera régulièrement sur le sujet.

À noter que seules les heures de repos compensateur seront utilisées en priorité avant le recours à l'activité partielle.

A la demande du SNI-UNSA, la Direction a accepté de laisser le repos compensateur acquis par les salariés embauchés à partir de septembre 2015 ayant effectué des heures supplémentaires pour qu'ils puissent le positionner sur la 5^{ème} semaine.

Comme le prévoit la réglementation, la DIRECCTE requiert l'avis du Comité d'Entreprise au moment de la demande transmise par la Direction.

Le SNI-UNSA a donné un avis favorable au recours à l'activité partielle, cette mesure permettant d'éviter des jours de congés imposés ou la réduction des effectifs.

Modification cadence montage C8/C9

Une dizaine de jours après l'annonce des volumes faite lors de la réunion de CE du 30 août, la demande clients a chuté de 75 moteurs pour les variantes C8/C9

Ainsi, 7 personnes polyvalentes ont été déplacées du C8/C9 vers la ligne principale sur les semaines 38 et 39.

De plus, pour assurer la demande clients sur la ligne C16 / bi-stadio, la cadence est passée de 8 à 12 moteurs par jour.

Ainsi, 3 personnes de la ligne principale et 3 du C8/C9 ont renforcé les effectifs sur les semaines 37 et 38.

De ce fait, une 2^{ème} équipe postée a été mise en place au bi-stadio.